

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**

**N°DCM-2024-082**

**OBJET :**

**PERSONNEL**

Pôle culturel  
Médiathèque

Création d'un emploi pour  
accroissement temporaire  
d'activité

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 22  
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 8 octobre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. JANNET.

**Absent :** néant.

Madame Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique qui prévoit que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

Afin d'assurer la continuité du service à la médiathèque municipale, il est nécessaire de remplacer un agent détaché sur d'autres missions en mairie, pour une durée de 6 mois et 2 semaines ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité dans le service de la médiathèque aux conditions suivantes :

| Emploi                               | Quotité hebdomadaire | Rémunération   | Durée                                  |
|--------------------------------------|----------------------|--|--|
| Catégorie C<br>Adjoint du patrimoine | 35/35 <sup>ème</sup> | Échelle indiciaire des adjoints du patrimoine (IB 367) | Du 15 octobre 2024<br>au 30 avril 2025 |

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi délibéré le 14 octobre 2024

Le Maire,  
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : 17 OCT. 2024  
Et dépôt en Préfecture  
Le : 17 OCT. 2024



Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.